

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
10 Rue Suzanne Valadon

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 24 mars 2023 de Monsieur DUCHILIER Jessy 14 Lascoux 87290 CHATEAUPONSAC concernant les travaux d'élagage d'un arbre au 10 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'élagage d'un arbre au 10 rue Suzanne Valadon à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la circulation sera fermée pendant la durée des travaux prévus le 15 avril 2023 comme précisé sur le plan annexé (croix roses). Le stationnement et le dépassement sont interdits sur la portion concernée par les travaux.



ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par Monsieur DUCHILIER Jessy conformément à la réglementation en vigueur. **Monsieur DUCHILIER Jessy devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.** **Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Monsieur DUCHILIER Jessy
Fait et arrêté à Bessines, le 28 mars 2023

La Maire,



Andréa BROUILLE